



Sphémères

Numéro 226 / Juillet 2019



Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie MDA - 8 rue Germaine Tillion 14 000 Caen

oncertations publiques, consultations publiques, enquêtes publiques, grand débat, ... à vos ordinateurs! C'est beau la démocratie moderne, vous pouvez dire ce que vous voulez sur tous les sujets ou presque! Et cela va où tout ça? Qui lit? Dans certains cas, ce sont des fonctionnaires qui lisent (les pauvres, je

connais des personnes bien motivées sur certains sujets et capables d'écrire des dizaines de pages ...), si le sujet est trop vaste, concerne trop de monde, sont carrément des ce ordinateurs aui tirent la substantifique moelle l'ensemble des contributions. Quel poids dans la balance

décisionnelle ? Alors là, mystère total, j'ai vu un haut fonctionnaire mimer une balance avec ses mains ?? Donc il faut quand même avoir la foi du charbonnier pour étudier les énormes dossiers soumis à notre sagacité par ce truchement, certes les sujets sont souvent importants et qui ne dit mot consent ... mais avec le développement du système,

il est parfois difficile de continuer à piocher, n'est-ce pas le but d'ailleurs de ce type de démocratie : donner la parole à tous, noyer le poisson et retenir ce que l'on veut ?



Claudine JOLY
Présidente du CREPAN

SOMMAIRE

- La nature préservée au 1901 Pollution lumineuse
- Retournement de prairie permanente Relevés de coléoptères
- 5 Pesticides : protection des riverains
- 6 Méthanisation : la suite Nouvelles du Cotentin-nucléaire
- La gare de Pont de l'Arche maintenue!
 Desserte portuaire Colombelles
 Coulée verte quartier d'Argouges à Bayeux, suites...
- Parcours botanique
- 9 La biodiversité en danger... Center parcs des Bois Francs dans l'Eure
- 10 Agenda
- 11 Bonus







LA NATURE PRÉSERVÉE AU 1901

Un petit carré de nature préservée au pied de la maison des associations de Caen, le CREPAN a relevé plus de 30 espèces végétales différentes et de nombreux insectes associés, la préservation de la biodiversité, cela commence chez soi!



POLLUTION LUMINEUSE

SUITE DES INTERVENTIONS MENÉES À CAEN ET BAYEUX

our mémoire, le CREPAN organisait en parallèle de la formation pollution lumineuse menée l'an dernier, deux sorties nocturnes destinées à évaluer le respect de la législation par les commerçants. A partir d'une heure du matin, une équipe de militants avait fait le tour des vitrines et enseignes dans les rues de Bayeux et de Caen, sous l'œil de France 3 Normandie. De nombreuses infractions avaient été constatées, ce qui avait fait l'objet de



Carte de pollution lumineuse européenne - AVEX 2016

courriers aux maires concernés. En matière d'écologie, au delà des étiquettes politiques, il y a les bons et les mauvais élèves. Chaque intervention a valeur de « test » et celui-ci est révélateur! Le service commerce de la ville de Caen a envoyé dès le 7 décembre 2018 aux commerçants un courrier leur rappelant la législation.

Le flash info de la lettre aux commerçants daté d'avril 2019 insiste de nouveau sur cet aspect, et la direction de l'urbanisme est aussi intervenue en réunion avec eux. Nous remercions vivement les élus et services concernés de la mairie de Caen pour leur réactivité. On ne peut malheureusement pas en dire autant concernant Bayeux... Zéro réponse, malgré courrier, relance, articles de presse... Ce point a été soulevé lors de l'entrevue avec le Sous-Préfet de Bayeux suite à la marche pour le climat. Une nouvelle action pour contraindre la mairie à agir est à l'étude.

Marc LE ROCHAIS Bénévole du CREPAN

RETOURNEMENT DE PRAIRIE PERMANENTE

e CREPAN avait attaqué en 2017 une autorisation de retournement de prairie permanente en zone Natura 2000 (marais de Chicheboville) accordée par la DDTM du Calvados. Le CREPAN a gagné devant le tribunal administratif de Caen, le ministère de la transition écologique et solidaire a fait appel devant la Cour administrative d'appel de Nantes, celui-ci nous donne encore une fois raison, quand même! Il n'y a plus qu'à faire remettre en état c'est à dire faire réimplanter une prairie (ce qui n'est pas automatique contrairement à ce que l'on pourrait penser). Pour retrouver l'état écologique initial de toute façon, il faudra attendre une dizaine d'années... Cette décision porte sur une petite surface mais évitera peut-être d'autres décisions du même genre en établissant une jurisprudence assez pauvre sur le sujet jusque là. Bravo et merci aux juristes de Manche Nature qui nous ont aidés à porter le dossier.

Pour information, Manche Nature a également attaqué le plan régional déchets (PRPGD) devant le Tribunal Administratif de Caen . Le rapporteur public a rendu des conclusions favorables à sa requête à l'audience du 20 juin



dernier au motif que la Région devait bien préciser les actions concrètes à mettre en œuvre pour permettre l'atteinte des objectifs fixés, et définir un calendrier. L'affaire est en délibéré. Le CREPAN, avec FNE Normandie, avait préféré rencontrer monsieur Hubert de Jean de la Bâtie, élu en charge de ce sujet à la Région, il s'est engagé à faire progresser le document : plus d'ambition, plus de précision dans les actions, objectifs, ... Les deux méthodes se confortent, à suivre donc.

Claudine JOLY - Présidente du CREPAN

RELEVÉS DE COLÉOPTÈRES

ctuellement en stage au CREPAN, dans le cadre de mon BTSA Gestion et Protection de la Nature, j'ai eu l'occasion avec Julien mon maître de stage, de participer aux relevés de coléoptères. Ces relevés ont été effectués sur les Marais de la Dives, en bordure des parcelles d'exploitants agricoles engagés dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). J'ai pu découvrir le protocole national et apprendre à identifier les



coléoptères relevés. Plusieurs familles de coléoptères ont donc été déterminées comme les Staphylins, les Oedeméridés, les Chrysomèles ou encore les Charançons. L'objectif de ces relevés est d'évaluer les Effets Non Intentionnels (ENI) des pratiques agricoles sur les coléoptères. Une analyse des résultats obtenus sera donc effectuée pour évaluer ces impacts.

Alexis BOUILLON - Stagiaire au CREPAN

PESTICIDES: PROTECTION DES RIVERAINS

Claudine Joly, suite réunion au MAAF le 27.06.19

'utilisation courante des pesticides en agriculture est régie par un arrêté publié le 04.05.2017 qui a fait suite à un arrêté de 2006 cassé juridiquement en 2016 à la demande d'arboriculteurs. L'arrêté de 2017 vient à son tour d'être partiellement cassé par le Conseil d'Etat entre autres choses parce qu'il ne contenait pas de mesures pour protéger les riverains des cultures. Le sujet est vieux et chaud, il n'existait effectivement pas dans l'arrêté de 2017 car les positions des agriculteurs et des représentants de la société étaient tellement lointaines que le précédent gouvernement n'avaient même pas essayé de les mettre autour d'une table (Ségolène Royal avait évoqué 200 m de distance sans traitement à la surprise générale et sans suite ...).

La loi EGALim issue des Etats Généraux de l'Alimentation a depuis prévu la mise en place de chartes départementales issues du dialogue entre les acteurs territoriaux. Cela plus la décision du Conseil d'Etat, plus les demandes fortes réitérées des ONG enfoncent le clou, plus des tensions de plus en plus fortes sur le terrain en zones « rurbaines », il faut se décider à traiter la question.

+, l'état a donc fait le 27 juin dernier en réunion de concertation avec les acteurs agricoles et les représentants de la société civile des premières propositions de texte réglementaire pour

encadrer la mise en place

départementales.

et le contenu des chartes

Dans le cadre du plan Ecophyto 2

De ce que j'ai compris de la réunion du 27.06.19, en simplifiant, un arrêté interministériel (agriculture, écologie, santé) devrait donc donner les bases minimales qui devront apparaître dans les chartes :

- → Une distance minimale de sécurité de 3 à 10 m suivant les cas
- → Une information du public au plus tard 12 h avant le traitement.

et de façon plus optionnelle :

- → Des mesures pour limiter la dérive de pulvérisation (qualité du matériel, haies, filets ?)
- → Des heures ou des jours pour pulvériser ou non Cet arrêté devrait préciser aussi les modalités de rédaction des chartes, elles devront être :
- → Elaborées par les utilisateurs
- → Soumises à concertation avec les acteurs publics : « associations de défense des intérêts collectifs des habitants » de niveau départemental au moins par contributions sur un site dédié sur internet ou réunions suivant la volonté locale.
- Puis soumises à consultation publique générale sur internet pendant un mois après avis sur le journal local

Le projet de charte sera alors présenté au <u>préfet qui</u> pourra encore faire intervenir les utilisateurs pour compléter le texte.

Alors, les riverains sont contents ? Enfin un texte réglementant les pulvérisations à proximité des habitations! Et bien non, FNE n'est pas content du tout!

→ Le dialogue est en option : contributions sur un site internet (?!), où est la co-construction ??

> Les distances prévues sont très faibles (5 m, 10 m ? en arboriculture des publications indiquent 50 m de dérive possible mais des études par l'ANSES sont

> > en cours, alors il faut attendre ...)

→ L'information du public éventuellement 12 h avant par SMS ou par des petits drapeaux !? Ayez l'œil braves gens !

Le texte définitif de cet arrêté interministériel sera soumis lui-même

à la consultation du public <u>3 semaines à</u> partir de mi juillet ! (vive les vacances !) Alors,

même en vacances, Réagissez svp!

FNE, il y a bien longtemps déjà, a proposé 10 m en cultures basses, 20 en viticulture et 50 m en arboriculture en attente de nouvelles études mais le simple bon sens (et des publications existantes) conforte cette demande et si nous craignons quelque chose c'est uniquement de ne pas être assez exigeants!

MÉTHANISATION: LA SUITE

NE a organisé 2 journées de rencontres début juin sur le thème méthanisation et carbone des sols, la 1ère inter associative, la 2ème avec des interventions de chercheurs spécialisés de l'INRA, l'association Solagro et des agriculteurs témoins.

Des positions très différentes sont sorties le 1er jour :

Les personnes vivant à côté d'un méthaniseur qui pue pas contents (on les comprend !), ces personnes ayant tendance à chercher tous les arguments contre bien sûr en particulier l'impact sur les sols

Les personnes qui rejettent les méthaniseurs qui confortent l'élevage industriel, on y retrouve particulièrement des bretons bien sûr, on est d'accord, les animaux doivent respirer le grand air de temps en temps au moins, manger de l'herbe et moins de soja avec les problèmes de pollution nitrates à suivre.

Les personnes qui pensent qu'il faut bien produire des énergies renouvelables si on ne veut plus de charbon ni de nucléaire et que si ces énergies proviennent en grande partie de cultures intermédiaires sans intrants et avec d'autres intérêts pour le sol, l'eau ..., pourquoi pas ?

Le 2ème jour, les présentations INRA et autres étaient rassurantes à propos du taux de carbone rapporté au sol (12 à 14 % que ce soit du digestat sortant du méthaniseur, du fumier ou autre compost), les chercheurs étaient même

enthousiastes sur la possibilité de valoriser les déchets putrescibles issus de nos poubelles par exemple, les agriculteurs étaient contents du fonctionnement de leurs unités tout en reconnaissant l'obligation d'une vigilance forte sur les conditions d'épandage des solutions ammoniacales (toujours avec pendillards, seulement à certains stades de cultures, pas trop à la fois ..). Solagro maintenait une position très favorable indiquant une composition du carbone avec 10 à 15 % de lignine seulement (peu utilisable par la faune du sol) et le reste du carbone utilisable rapidement, l'INRA ajoutant, en réponse aux questions de la salle mais sans présentation d'étude précise, qu'il n'y avait pas de problème quant à la fonctionnalité des sols.

Mais cette journée a été en partie frustrante quand même quant à la qualité du carbone retournant au sol, variable de toute façon suivant ce qui entre dans le méthaniseur et la qualité du processus de méthanisation, les chercheurs doivent encore chercher pour être plus catégoriques ... J'espérais plus de précisions mais peut-on demander à des chercheurs d'arriver à des conclusions définitives ?

Claudine JOLY Présidente du CREPAN

NOUVELLES DU COTENTIN-NUCLÉAIRE

lors que le soleil est bien là, les températures clémentes, nos jardins dans leur beauté calme, et les plages particulièrement accueillantes, il y a encore des empêcheurs de rêver en rond qui attirent l'attention des élus sur les risques liés à la mise en route de plus en plus problématique de l'EPR- Flamanville. C'est ainsi que le 27 juin 4 irréductibles militants ont attiré l'attention des 220 élus de la communauté d'agglomération du Cotentin sur le nouveau PPI (Plan particulier d'intervention) promu par la Préfecture de la Manche.

L'extension à 20km au lieu de 10 de la distribution des comprimés d'iode a été décidée, c'est un premier pas. Nous avons suggéré que l'évacuation des habitants du Cotentin concerne tout le territoire, ce qui a été accueilli favorablement par les élus !



Continuons sans relâche à attirer l'attention des décideurs sur le gaspillage inconsidéré que représente ce projet, d'établissement perpétuellement en retard (EPR) comme disent nos amis de l'ACRO et si nous aimons le Cotentin, ne le laissons pas détruire et ne permettons pas que ses habitants soient relégués au rang de « déchets nucléaires » comme les malheureux habitants de la région de Fukushima. Bel été.

Anne-Marie DUCHEMIN

Administratrice du CREPAN et Présidente de Cotentin Nature

LA GARE DE PONT DE L'ARCHE MAINTENUE!

ous faisions état de la suppression envisagée d'un certain nombre de gares et haltes SNCF dans le dernier numéro. Grâce à la mobilisation des usagers, relayée par les élus, SNCF Mobilités et la Région renoncent à rayer de la carte la gare de Pont de l'Arche (Eure) sur la ligne Mantes-Rouen. Une décision ferme et définitive reste suspendue aux négociations avec nos voisins d'Ile de France. Un gros travail de promotion est à mener auprès des habitants pour faire connaître l'atout d'une desserte, dans une agglomération rouennaise embouteillée. Rappelons aussi que la remise en service des lignes ferroviaire Evreux-Rouen, et pourquoi pas de celle fret irriguant la vallée de l'Andelle, pourrait renforcer l'attractivité du rail au départ de cette gare. L'offre crée en effet la demande en matière de transports en commun.

Marc LE ROCHAIS Bénévole du CREPAN

DESSERTE PORTUAIRE COLOMBELLES

rès de 11 millions d'euros pour une nouvelle route de 870 mètres.

C'est le coût de la « desserte portuaire » en cours de construction qui doit relier Colombelles, depuis le site de l'ex SMN, à Hérouville Saint-Clair. Les investissements d'aujourd'hui sont les trafics de demain, des routes, toujours des routes pour toujours plus de voitures et camions... Avec Dérailleurs et EELV, des démarches sont menées auprès des financeurs de ce projet, abandonné en 2010 mais relancé avec le changement de majorité à la Région en 2015, pour la prise en compte des cyclistes. L'infrastructure située en zone urbaine ne sera pas



dotée de piste cyclable, léger oubli des aménageurs... Le CREPAN était intervenu lors de l'enquête publique, dans l'indifférence générale, pour demander un plan B basé sur la réhabilitation de la voie ferrée de Blainville, qui dessert la presqu'île et le port. Un carrier souhaite utiliser la ligne fermée depuis 2007, mais SNCF Réseau évalue à 2 millions d'euros la remise en état et refuse de financer le projet. Le carrier avec la CCI cherchent des sources de financement. D'autres industriels pourraient être intéressés par un report modal. Comme d'habitude, le rail est soi disant trop cher. Pour la route, aucun problème en revanche pour dégager les budgets. Vive la transition écologique!

Marc LE ROCHAIS Bénévole du CREPAN

COULÉE VERTE QUARTIER D'ARGOUGES À BAYEUX, SUITES...

'an dernier, le CREPAN et le groupe Bessin de la LPO montaient au créneau pour dénoncer le comblement d'une mare abritant une espèce protégée, la Rainette verte (Hyla arborea), par la ville de Bayeux. Un signalement avait effectué sur les sentinelles de l'environnement et un contact pris avec l'AFB (Agence Française de Biodiversité, ex-ONEMA). La mairie annonce sa volonté de relancer le projet, et propose le creusement de deux mares à proximité au titre des mesures compensatoires exigées par l'AFB. Mais dans le même temps, elle prévoit aussi d'ouvrir aux voitures une partie de l'espace, sans penser aux vélos et piétons alors qu'une association locale de cyclistes a fait des



propositions précises d'amélioration... Les associations viennent de faire part de leur position dans un communiqué de presse et participeront à une réunion avec la mairie sur ce sujet.

Marc LE ROCHAIS Bénévole du CREPAN

PARCOURS BOTANIQUE



e suis en stage au CREPAN pour 4 mois. Je travaille avec l'association Caen au pied du mur pour lancer un tout nouveau projet. L'idée est de créer un parcours botanique autour de la végétation banale dans les rues de Caen. L'objectif est de sensibiliser le grand public à cette flore particulière et de trouver de nouveaux adhérents pour revégétaliser leur pied de mur. Des tests de marquage au sol sont en cours de réalisation, ainsi qu'une trame d'un cahier herbier pour enfant. De plus, une application est envisagée pour les promeneurs afin d'avoir des informations sur les plantes marquées au sol. Le nom de ce projet est « Y'a des sauvages dans mon quartier ». Actuellement, le premier parcours est en cours de réalisation autour du cimetière Saint-Jean et des premières rues végétalisées dans Caen.

Michaël Fourcade Stagiaire au CREPAN

ctuellement en Master 1 de biologie à l'université de Caen, je réalise mon stage de 2 mois au sein du CREPAN afin de participer à un projet de renforcement de la biodiversité dans l'agglomération Caennaise.

L'association « Caen au pied du mur », lancée il y a déjà plusieurs années, a pour objectif la végétalisation des pieds de mur des rues en ville en utilisant des espèces présentes naturellement dans la région. C'est dans cet optique que la question des jardins et espaces publics est apparue : Comment améliorer la biodiversité de ces espaces et sensibiliser le public aux plantes sauvages locales ?

C'est alors que nous est venu l'idée « Y a des sauvages dans mon jardin » sur la base d'un parcours botanique dans le quartier de Vaucelles (en continuité avec Michael) et d'un livret pédagogique adressé aux jardiniers souhaitant renforcer la diversité en ville. L'objectif est, par des plantes sauvages ou des aménagements simples, de faire comprendre que les « mauvaises herbes » peuvent faire partie intégrante de la végétation du jardin ou d'un espace public, et surtout rendre de



grands services écosystémiques en protégeant la faune locale, telle que les insectes ou les oiseaux.

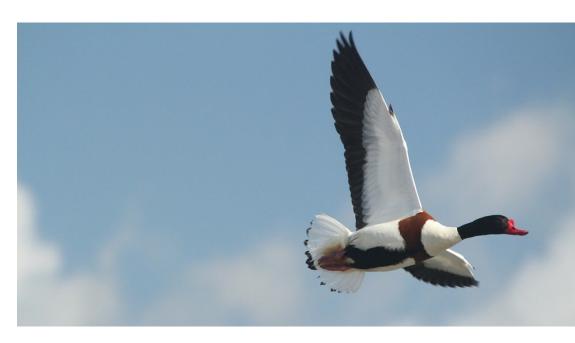
Ce parcours en partenariat avec « Jardine ta ville », marqué au sol et passant à proximité du cimetière Saint Jean et du parc Venelle aux champs a pour objectif de promouvoir de manière ludique, tout en se promenant au milieu de la nature, un jardinage plus respectueux des espèces locales, tout en rassurant sur les qualités esthétiques et le caractère utilitaire des végétaux présents.

Etienne THOREL
Stagiaire au CREPAN

LA BIODIVERSITÉ EN DANGER...

a presse a fait état de 3 atteintes au patrimoine naturel de notre région. Dans les marais de la Dives, dans deux dossiers différents, les agents de l'ONCFS ont dressé des procès-verbaux pour plusieurs infractions : destruction d'espèces protégées (tadornes de Belon), chasse en temps prohibé, utilisation de munitions au plomb en zone humide... Ces informations ont été transmises par nos soins pour information au service juridique de France Nature Environnement. Enfin, à Colleville sur mer (Calvados), l'ONEMA a dressé un PV suite à la vidange dans un ruisseau d'une cuve à herbicide. De nombreux amphibiens ont été retrouvés morts dans un étang situé en aval et alimenté par ce cours d'eau, et se jetant dans la mer près d'une plage très fréquentée par les baigneurs... Un dépôt de plainte par le CREPAN est en cours.

Marc LE ROCHAIS Bénévole du CREPAN



CENTER PARCS DES BOIS FRANCS DANS L'EURE

n gros Center Parcs est installé depuis de nombreuses années dans l'Eure essentiellement dans le parc d'un château avec centre aquatique, golf et nombreux pavillons (environ 4600 lits actuellement). Il projette un agrandissement conséquent avec environ 1900 lits supplémentaires, l'agrandissement des infrastructures de circulation, parking, aquatiques, golf ... mais pour cela il faut modifier les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) en cours des 2 communes qui portent le site et donc valider l'arasement de bois (dont certains classés en protection forte EBC Espaces Boisés Classés) et passer des « Zones Naturelles strictes » (protection forte normalement) en espaces constructibles pour le loisir ... le tout pour un défrichement total de plus de 35 hectares. De plus il faut aller chercher de l'eau à plusieurs kilomètres car les forages

existants ne pourront pas fournir, idem pour l'assainissement.

Une consultation publique a été ouverte jusqu'au 9 avril dernier, nous y avons participé en tant qu'association régionale agréée en donnant un avis défavorable. A quoi sert ce type de classement s'il peut être balayé dès qu'un projet économique pointe le nez ? Et que l'on ne nous parle pas de compensation de surfaces dans ce cas, ces espaces là devraient être absolument protégés, sanctuarisés dans le cadre de la fameuse Trame Verte et Bleue.

Claudine JOLY

Présidente du CREPAN

PS : enquête publique en cours jusqu'au 5 août, n'hésitez pas à participer.

SORTIES NATURES

« Des vers marins à Luc-sur-mer » : 31 aout à Luc sur Mer, RdV à l'OT pour 15h. Gratuit. Infos au 02 31 38 25 60. 2h/0.2km

« Les graines, un avenir au bout des doigts » : 12 octobre à Caen, RdV entrée principale jardin des plantes. Gratuit. Infos et <u>réservation</u> au 02 31 38 25 60. 2h/1km.

Plus de sorties natures sur https://www.calvados.fr/publication/escapades-nature-2019

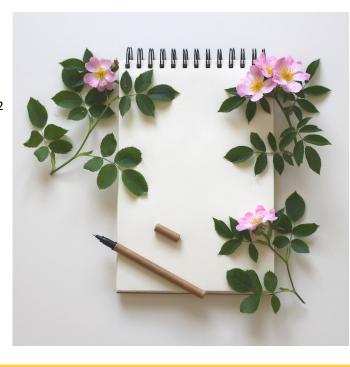
ÉVÈNEMENTS

Stand place aux assos: 31 août à Caen

Apéro bénévoles : 17 septembre à Caen - ouvert à tous

Conférence « Ma famille zéro déchet » : 26 septembre 2019 à Caen

Tous les détails des événements sont présents sur www.crepan.org et notre page Facebook CREPAN.



Toute l'équipe du CREPAN vous souhaite un bel été et vous remercie de votre soutien!



CARNET DE VACANCES



« Comment éveiller ses enfants aux joies et richesses de la nature ? Pour répondre à cette vaste question, de multiples structures, dont les associations du mouvement France Nature Environnement, proposent des formations, MOOC ou encore ateliers à destination des parents... Pour vous livrer quelques conseils, trois spécialistes de la question ont accepté de répondre à notre interview croisée : Amélie Sander de la Fédération Connaître et Protéger la Nature (FCPN), Ludivine Millet animatrice de France Nature Environnement Seine et Marne et Emilie Lagoeyte d'Éveil et Nature. » Retrouvez la suite ici.

MOTS CACHÉS

Dans la grille, trouve les 14 mots apparaissant à droite de l'arbre. Ces mots sont écrits à l'horizontale ou à la verticale, à l'endroit ou à l'envers. Réponse : https://lesexplos.com/quiz-jeux/mots-caches-lenvironnement/

